

*des Princes &c. Juillet 1722.*

Aventin, dans son Histoire de Baviere, rapporte l'étymologie de ce terme Salique au mot Latin *Sala*, comme si les premières Loix des Francs avoient été dressées dans les salles de quelque Palais. Isaac Pontanus dans ses origines Françoises, & Vendelin dans son Traité du País où les Loix Saliques furent établies, suivent ce sentiment; & pour l'appuyer, ils citent l'ancienne édition de Herold, où l'on trouve presqu'à chaque article ces mots *Malberg leudart*, ou *Malberg trochurvido*, pour désigner que ces Reglemens avoient été faits dans différentes Assemblées, qui se tenoient sur le haut des Montagnes & dans ces Châteaux.

Il se trouve d'autres Auteurs qui tiennent que la Loi Salique a pris ce nom d'une Bourgade appelée *Salechim*, qu'ils placent comme il leur plaît sur les rives de l'Issel ou du Saï. Enfin, pour trouver cette origine, on a eu recours jusqu'à des Fontaines & à des Puits de Sel, & après cela ces hommes si savans dans nos Antiquitez ne nous ont pas épargné des allégories, dont ils font d'heureuses applications à la prudence des premiers François.

Mais sans m'arrêter davantage à ces différentes allusions, qui ne roulent que sur un jeu de mots; il paroît, ce me semble, plus naturel de rapporter l'épithete de *Salique* à cette partie des Francs qu'on appelloit *Saliens*; & qui aparamment devoient ce nom à la vitesse de leurs marches, *Salius pede*: enforte que la Loi Salique ne fera autre chose que la Loi des Saliens, & cette explication me paroît la plus simple & la plus naturelle. *Hac nobilissimi Francorum, qui Salici dicuntur, adhuc utuntur lege*, dit l'Eveque de Frisingen.